

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/OL

**OBJET**

**Autorisation donnée à Monsieur le Maire de lancer une procédure de marché public relatif au feu d'artifice du 14 juillet de la ville de Montereau-Fault-Yonne pour les années 2025 et 2026**

N° D\_07\_2025 (Service de la Commande Publique)

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 janvier à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 20 Janvier deux mil vingt-cinq et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, M. DOURET, Mme GAGÉ, Mme IN, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA M. MEBARKI, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme CORNEILLAN représentée par M. DERVILLEZ, M. STUTZ représenté par M. ASFAUX, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, Mme CAMACHO représentée par M. ESPERRAGA, Mme ZAIDI representee par M. JEGO, M. LOMBARD représenté par M. CHERON,

Absents : M. FELLAH, Mme SAINTE ROSE,

Secrétaire de séance : M. REGUIG

.....

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,
- Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2123-1, R. 2123-1, R. 2162-1 à R. 2162-4 et R. 2162.13 à R. 2162.4,
- Vu l'avis favorable de la 1<sup>re</sup> Commission du 20 janvier 2025,

Il convient de lancer une procédure de marché public relatif au feu d'artifice du 14 juillet de la ville de Montereau-Fault-Yonne pour les années 2025 et 2026.

Le marché est conclu pour une durée initiale d'un an et renouvelable 1 fois, soit une durée totale de 2 ans.

Le montant estimatif est de 100 000 € HT pour la durée totale du marché.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITÉ**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué, à lancer la procédure de marché public relatifs au feu d'artifice du 14 juillet de la ville de Montereau-Fault-Yonne pour les années 2025 et 2026.

.../...

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer le(s) marché(s) à intervenir

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal

